



## RÈGLEMENT POUR LA PRATIQUE DU VTT pour les personnes mineures

### 1. **Objectif :**

Le but de nos sorties VTT est de faire découvrir et d'apprécier cette activité en offrant des balades effectuées le samedi après-midi dans les forêts et chemins environnants.

Le VTT est pratiqué en loisirs et n'est pas une compétition. Aucune performance n'est demandée ou imposée. Il n'y a pas de classement ou de chronométrage.

### 2. **Adhésion :**

Chaque participant doit s'acquitter en début de saison de l'adhésion au club.

Le montant est fixé à chaque nouvelle saison.

Le renouvellement des licences (suite au décret sur la nouvelle loi santé) nécessite la présentation d'un certificat médical une fois tous les trois ans, (au lieu d'une fois jusque maintenant).

**Ce certificat est à présenter en début de saison (septembre) et doit mentionner la capacité à faire du VTT.**

Les licenciés qui renouvellent leur licence doivent présenter une attestation justifiant qu'ils ont répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé. Cette attestation devra être présentée à chaque renouvellement de la licence pendant cette période de trois ans (à compter de la date de présentation du dernier certificat médical).

Si l'une des réponses est positive, il faut consulter un médecin et fournir un nouveau certificat médical.

### 3. **Remboursement de l'adhésion :**

Il est prévu 2 séances découvertes à la suite desquelles le participant s'acquitte ou non de son adhésion pour l'année. Il ne sera pas prévu de remboursement en cas de désistement.

### 4. **Chaque participant doit respecter :**

- les encadrants qui sont des bénévoles,
- les consignes de ces encadrants,
- le code de la route (rouler sur la moitié droite de la chaussée),
- l'environnement (notamment garder papiers, plastiques, etc, pour les jeter dans une poubelle).

### 5. **Horaires d'encadrement pour les sorties sur Pléchatel :**

- prise en charge des jeunes par les encadrants stricto sensu au local (face à la bibliothèque municipale).

- départ le samedi à 14 h du local,
- retour entre 16 h 30 et 17 h à ce même local.

En dehors des horaires d'encadrement le déplacement des participants est sous la responsabilité des parents.

S'il devait manquer des accompagnateurs ou si le temps ne le permettait pas, la sortie serait annulée. L'encadrant présent se chargerait de faire prévenir les parents.

Il sera précisé sur la fiche de renseignements si le participant est autonome ou doit alors attendre ses parents pour quitter le local et rentrer à son domicile.



**6. Sorties randonnées vers clubs extérieurs :**

Il arrivera que des sorties extérieures soient programmées. Le planning sera affiché à l'extérieur du local.

Les horaires de RDV au local seront décalés à 13 h 30 pour le départ, retour vers 18 h.

A cette occasion les parents seront les bienvenus pour emmener les enfants voire même participer à la randonnée.

Sur la fiche de renseignements sera précisé si le participant est autorisé à être véhiculé par les encadrants et parents bénévoles.

**7. Accès aux soins :**

En cas d'accident nous ferons appel aux services d'urgence adéquats.

**8. Équipement :**

Chacun doit porter :

- une tenue adaptée au temps (chaud /froid/pluie),
- obligatoirement un casque,
- des lunettes (fortement conseillées) à verres claires pour protéger des insectes et des branches,
- des gants (fortement conseillés).

Chacun doit être muni de :

- une gourde ou poche à eau « camelbak » remplie d'eau,
- une barre de céréales, des fruits secs ou autre coupe-faim (conseillé).

**9. Entretien du vélo :**

Chaque participant doit avoir à son arrivée au local un vélo entretenu et en bon état (pneus gonflés, chaîne huilée, freins et vitesses réglés, etc.). Dans le cas contraire en aviser les responsables du club le plus tôt possible et avant le départ en balade.

**10. Accessoires vélo :**

- 1 pompe en bon état de fonctionnement,
- 1 chambre à air de bonne dimension, et non crevée (!),
- 3 démonte pneus,
- 1 dérive chaîne + 1 attache rapide (en fonction du nombre de vitesses),
- des rustines et un tube de colle en état,
- 1 clé pour desserrer les roues (sauf si serrage rapide),
- 1 jeu de clés Allen (6 pans).

**11. Sanctions :**

Le non respect du présent règlement sera suivi d'une mise au point avec le participant.

En cas de récidive les parents seront prévenus.

Si un nouvel écart devait intervenir, il serait sanctionné par l'exclusion du participant, pour la saison et sans dédommagement aucun.

**12. Droit à l'image :**

Document à remplir lors de l'inscription.